

Dimanche 29 septembre 2024

La MJC Gérard Philipe des Clayes-sous-Bois organise un vide-greniers le dimanche 29 septembre 2024, de 9h00 à 17h30.

Règles et conditions soumises aux participants :

- Le vide-greniers n'est pas accessible aux vendeurs professionnels, quels qu'ils soient.
- Aucun véhicule ne pourra accéder au site en dehors des horaires d'installation/désinstallation et muni d'une carte d'accès.
- L'installation des stands doit être effectuée entre 7h et 8h30, par tranche de 30 min en fonction du numéro de stand.
Au-delà de cet horaire, l'installation des exposants est strictement interdite.
La désinstallation s'effectuera : numéros pairs à partir de 17h30, numéros impairs à partir de 18h.
- Afin de faciliter la circulation des véhicules le matin et le soir, merci de déposer votre matériel sur votre stand rapidement et de garer ensuite votre véhicule sur les stationnements autorisés, dans les rues adjacentes au site du vide-greniers (venir à 2 personnes pour surveiller le stand en attendant).
- Le vide-greniers est ouvert au public de 9h00 à 17h30. La circulation des véhicules sur la ruelle MATHIEU, 8 mai 1945 et rue de la commune feront à sens unique de 7h à 8h30 et de 17h30 à 19h (voir plan de circulation).
- Un contrôle des objets sera effectué à l'entrée avant l'accès aux stands et votre carte d'accès vous sera demandée (la placer sur votre plaque avant de véhicule).
- Afin de faciliter l'organisation, votre numéro d'emplacement doit être visible sur votre stand.
- Les exposants ne pourront vendre que des biens leur appartenant.
- Les exposants attestent que les marchandises proposées à la vente sont exclusivement des objets personnels et usagés
- La vente d'animaux, d'armes et munitions, d'objets neufs et de produits alimentaires est interdite et d'une manière générale tout produit illicite.
- Les exposants devront se soumettre aux contrôles éventuels.
- Les prix devront être indiqués clairement sur chaque objet (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs).
- Quelle que soit la nature de la non-présence de l'exposant sur le stand (intempéries, désistement...), les sommes versées ne sont pas remboursables.
- Toute place non occupée à 8h30 sera automatiquement remise à la disposition de l'organisateur et non remboursable.
- L'exposant s'inscrit en son nom et sa place n'est pas cessible. Il est responsable de son stand et s'engage à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol ou de dégât éventuel.
- Des poubelles, sacs et containers seront à la disposition des participants qui s'engagent à laisser leur emplacement propre et vide de tout objet lors de leur départ.
- Nous vous rappelons, par ailleurs, que l'utilisation de bouteille de gaz est strictement interdite.
- En cas de problème, vous pouvez vous adresser aux organisateurs portant un gilet jaune ou au stand d'information de la MJC.
- L'organisation dégage toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel présenté par les exposants.
- En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler le vide-greniers, dans ce cas une information sera diffusée via le site internet de la MJC (<https://www.mjclesclayes78.org>).